

Q. Je vais vous poser rien que cette question. Est-ce que vos obligations de prêts pour les fermes sont une obligation du gouvernement provincial?—R. Oui.

Q. Est-ce qu'elles sont endossées par le gouvernement?—R. Non, il y est pourvu d'après la loi. La responsabilité de la province serait toujours restreinte à nos obligations, pour la raison que nos débetures sont obtenues par premières hypothèques sur les terres agricoles de l'Ontario.

Q. Est-ce que ces débetures sont approuvées par le gouvernement?—R. Non, le gouvernement les achète, par l'entremise du trésorier de la province, actuellement.

Q. Les débetures, aussi bien que les obligations?—R. Les obligations qui ont été émises jusqu'à présent ne s'élèvent qu'à \$200,000. Nous avons cru que cela nous suffisait pour nos opérations, de sorte qu'actuellement, l'obligation de la province est restreinte à ce montant. Nos débetures, qui s'élèvent à l'heure actuelle à \$2,188,000—parce que c'est tout l'argent que nous avons payé—sont obtenues par des premières hypothèques absolument sûres sur des fermes de l'Ontario, et ces crédits sont hypothéqués contre les débetures en lots de \$100,000.

Q. Ces débetures qui ont été vendues au public ont été absorbées par le Trésor?—R. Oui. Je pourrais dire que la loi des finances agricoles, à l'époque où nos autres lois ont été adoptées, la *Agricultural Development Act*, et la *Ontario Farm Loans Act*, stipule que le trésorier provincial peut employer les dépôts reçus dans les bureaux d'épargnes provinciaux, dans le but d'acheter nos obligations et nos débetures.

Q. Pourriez-vous nous dire d'abord, pour quel montant le gouvernement a fait l'achat d'obligations?—R. Il en a été acheté pour \$200,000.

Q. Pour combien a-t-il été acheté de débetures?—R. Pour \$2,188,000.

Q. Cela fait \$2,388,000. C'est le montant que le gouvernement a placé dans cette entreprise, pour ainsi dire?—R. C'est pour l'entreprise à remboursements à longue échéance.

Q. Pour les remboursements à longue échéance?—R. Oui.

Q. Quelles sommes le gouvernement a-t-il reçues par l'entremise de ses caisses d'épargnes? Pouvez-vous nous le dire?—R. Non, je ne le pourrais pas. Les bureaux d'épargnes provinciaux ne sont pas sous la juridiction de l'*Agricultural Development Board*, et nous n'avons pas de relations directes avec eux.

M. McKay:

Q. On m'a dit aujourd'hui que les épargnes s'élèvent à plus de six millions de dollars maintenant. Le dernier chiffre dépassait cinq millions de dollars.—R. Je pense que c'est exact.

M. Elliott:

Q. Vous parlez de l'argent provenant de la vente des fermes pour les dépenses d'exploitation? Est-ce que j'ai compris?—R. Non, quant au capital, c'est réellement la même chose que dans le cas d'une compagnie privée. Ce serait une compagnie avec des actionnaires. Il faut que vous ayez un excédent en tout temps entre ce qui est payé à l'emprunteur, ne pas dépasser cette limite, et pour ce qui est requis de jour en jour.

Q. Il est pourvu à vos dépenses d'exploitation à même ce fonds?—R. Oh! non. Nos dépenses sont défrayées soit à même nos recettes ou à même un fonds de revenu consolidé par le gouvernement.

M. Sales:

Q. Pouvez-vous nous dire à quel taux vous obtenez vos fonds du gouvernement?—R. Nos obligations et nos débetures portent toutes deux 5 p. 100 d'intérêt.

[M. A. G. Farrow.]